CHÂTENAY-SUR-SEINE

SEINE ET MARNE

MAIRIE DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Provins

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 8 décembre 2025

Convocation
05.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : **Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER et Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH**

Absent(e)s : **Christine CARMELLINO-ACCARDO, Jean-Yves BIGOT, Michael FASSIER et Cédric TABOAS**

Pouvoir(s) : **Madame Corinne CASTERS par Gérard DESORMES, Madame Alison LENOIR par Cédric LENOIR et Madame Séverine HARTEMANN par Stéphanie BANOS**

Secrétaire : **Madame Sandrine BUISSET**

Madame le Maire procède à l'appel des membres et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que le public est invité à garder le silence jusqu'à la fin de la séance à moins d'être invité à prendre la parole.

ORDRE DU JOUR :

- **BAIL EMPHYTEOTIQUE**
- **AFFAIRES DIVERSES**

DÉLIBÉRATION 2025.47 – BAIL EMPHYTEOTIQUE

Madame le Maire rappelle aux membres :

Lors de sa séance du 22 novembre 2025, le conseil municipal par délibération n°2025.45, a approuvé la constitution d'une convention de servitude au bénéfice de la commune afin de réaliser le projet d'implantation d'une protection incendie de type citerne souple de 120m3 avec poteaux d'aspiration au Hameau du Plessis qui sera réalisé conjointement avec la commune de Courcelles-en-Bassée.

Pour ce projet, réalisé sur la parcelle cadastrée n°246 de la section D, sise 11 rue du Plessis, appartenant à Les pépinières CHEVRON, il est nécessaire d'établir en sus de la convention de servitude un bail emphytéotique.

Ce bail aurait une durée de 99 ans à compter du 1er février 2025. Un loyer annuel de 250€ (deux-cent cinquante euros) sera versé au propriétaire selon le principe d'une redevance annuel de 500€ prise en charge par les communes de Châtenay-sur-Seine et Courcelles en Bassée soit 250€ chacune.

Les modalités financières et administratives seront enregistrés par un acte rédigé par Maître ARTIS-RABEREAU, notaire à Montereau-Fault-Yonne.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2,

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu ledit dossier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE d'établir et donne pouvoir à Madame le Maire pour réaliser un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans au profit de la commune, moyennant une redevance annuelle de 500€ (cinq-cent euros) ;
- DIT que la redevance annuelle sera prise en charge pour moitié par la commune de Châtenay-sur-Seine et Courcelles-en-Bassée, soit 250€ chacune par an ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

Les affaires diverses du mois sont :

- Spectacle de Noël des enfants le 14 décembre 2025

Levée de séance à 9h55

Le Maire,
Stéphanie BANOS